

INFORMATIONS INTENDANCE LYCEENS & COLLEGIENS

1. INTERNAT

1.1 Le forfait comprend :

- Déjeuner au lycée Tom Morel
- Petit déjeuner / Diner / Hébergement à l'internat mutualisé du Lycée Baudelaire

1.2 Règlements demandés lors de la demande d'internat :

(sous réserve d'acceptation d'une inscription à l'internat)

- un montant de **250€ pour acompte**
- un montant de **92€** pour la demi-pension en cas de refus d'internat

Ces montants peuvent être réglés par carte bancaire ou en espèces

1.3 Pour le règlement de l'internat vous avez 4 possibilités :

- Par carte bancaire au service intendance
- en ligne par le biais d'Educonnect en sélectionnant votre profil
- Par **virement bancaire** sur le RIB ci-dessous avec mention dans le libellé « **internat + nom de l'élève** ». Ce dernier vous permettant une plus grande flexibilité pour effectuer des paiements échelonnés (après accord avec le service Intendance du lycée).
- En espèces au service intendance (paiement limité à 300€ maximum)

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ								
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)								
Identifiant national de compte bancaire - RIB								
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation				
10071	74000	00001000309	88	TPANNECY				
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)				
FR76	1007	1740	0000	0010	0030	988	TRPUFRP1	
TITULAIRE DU COMPTE : LP TOM MOREL								

1.4 Conditions de changement de Régime en cours d'année :

- Aucun changement de régime ne sera accepté après 15 jours d'entrée à l'internat.
- Pas de changement de régime en cours de trimestre. Le changement de régime n'est possible qu'à la fin de chaque trimestre. Tout trimestre commencé est dû.

2. DEMI-PENSION

4.60€ PRIX UNITAIRE ANNEE 2026 Rechargement de la carte minimum 10 repas Exemples :	
10 repas	46.00 €
20 repas	92.00 €
30 repas	138.00 €

Le tarif est susceptible d'être modifié chaque année au 1^{er} janvier.

Vous avez la possibilité de créditer les repas :

- Via l'application **TurboSelf** (voir 3.)
- En espèces avec la **somme exacte** au secrétariat d'Intendance aux heures d'ouverture.
- Par Carte Bancaire au service Intendance.

3. TURBOSELF

L'application web Turbo Self et smartphone MyTurboself permet de :

- **Créditer son badge** de passages au self (10 repas minimum) selon les tarifs en vigueur.
- **Réserver les jours où vous fréquentez le self.**

Si vous ne possédez pas de compte Turbo Self :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** », indiquer le nom de l'élève (surtout pas le n° de carte)
- Saisir une adresse mail (représentant légal) valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront adressés sous 48H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessous.

La procédure à suivre est la suivante :

- **Rendez-vous sur le site** : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=69> ou sur l'application smartphone MyTurboself
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe**
- **Suivre les instructions** proposées à l'écran

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.